

AU FIL DES SEANCES 2019

COMPTE-RENDU DU 15 FEVRIER 2019

[Demande de subvention DST pour projet pôle d'activités jeunesse et sports](#)

[Recomposition du Conseil Communautaire suite à adhésion de Baume-les-Messieurs](#)

[Révision des statuts d'ECLA](#)

Suite à l'approbation des nouveaux statuts de l'agglomération, issue de la fusion entre ECLA et l'ex Communauté de Communes du Val-de-Sorne et des changements intervenus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts applicables au 1^{er} janvier 2019.

[Convention avec ECLA pour le financement de l'accompagnement dans les transports scolaires](#)

[Charte « Eclairons juste le Jura » et Service e-lum ® du SIDEC](#)

M. la Maire présente le pré-diagnostic réalisé par le SIDEC du Jura sur l'état de l'éclairage public de la Commune : Type de sources lumineuses, état des luminaires, détail des armoires, détail des points lumineux.

En conclusion : le parc d'éclairage public de la Commune est dans un état moyen pour les coffrets d'éclairage public et pour les points lumineux.

Le SIDEC du Jura nous propose d'adhérer à : une charte « Eclairons juste le Jura », pour réaliser les travaux, un service e-lum ® du SIDEC, pour le suivi et le bilan de l'éclairage public.

M. le Maire propose au Conseil de réfléchir sur ce rapport et de son côté il reprendra contact avec le SIDEC pour avoir des compléments d'informations.

[Informations diverses](#)

- Compte-rendu d'une réunion avec la société Lumi'in suite à l'installation de l'éclairage public avec panneaux solaire au lotissement En Verdet. Le système actuel ne fonctionne pas bien et cette société s'est engagée à revoir le problème rapidement.
- Demande d'achat de la parcelle communale AK 52 : refus, cette petite parcelle dessert une autre parcelle enclavée.

COMPTE-RENDU DU 15 MARS 2019

[Demande de subvention pour la sécurisation des établissements scolaires](#)

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurisation du groupe scolaire en corrélation avec le plan de mise en sûreté, le Conseil Municipal souhaite l'installation d'une vidéo protection ainsi qu'une centrale d'alarme. Une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection a été déposée en Préfecture ainsi qu'une demande de subvention au titre du FIPDR.

[Validation de devis aménagement chemin piétonnier](#) : présenté par la société Jura Vert pour un montant de 1 450.00 € TTC.

[Demande de subvention pour marquage et signalisation au titre des amendes de police](#)

[Bail coiffeuse](#) : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer ce local par bail à usage commercial à madame Emilie THOMAS/DUPONT à compter du 01/03/2019 pour un loyer mensuel de 180 € et 30 € de charges.

Approbation des comptes administratifs 2018 commune et BP annexe

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget. L'excédent de fonctionnement s'élève à 261 439.18 €, l'excédent d'investissement s'élève à 82 135.45 €. Les résultats cumulés au 31/12/2018 en excédent de fonctionnement arrêtés à 728 476.73 € et en excédent d'investissement arrêté à 202 904.40 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

Approbation du compte administratif budget annexe « Ancienne école » 2018 :

Présentation du compte administratif par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget : L'excédent de fonctionnement s'élève à 23 923.19 €. L'excédent d'investissement s'élève à 50 241.03 €. Les résultats cumulés à fin 2018 : En fonctionnement à + 35 539.60 €, en investissement à + 58 476.45 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

Approbation des comptes de gestion 2018 commune et BP annexe

Considérant la conformité des écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal.

Affectation des résultats 2018 commune et BP annexe

Budget Commune :

L'excédent de fonctionnement 2018 du budget communal d'un montant de 728 476.73 € sera affecté :

- au compte 1068 du budget d'investissement 2019 pour un montant de 100 000.00 €
- au compte 002 du budget de fonctionnement 2019 pour un montant de 628 476.73 €

L'excédent d'investissement d'un montant de 202 904.40 € sera affecté au compte 001 en investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats.

Budget annexe Ancienne école (résidence Les Lilas) :

L'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 35 539.60 € sera affecté au compte 002 pour le même montant en recettes de fonctionnement.

L'excédent d'investissement d'un montant de 58 476.45 € sera affecté au compte 001 en recettes d'investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats.

Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes pour l'année 2019 à l'identique des taux des 5 dernières années à savoir : Taxe habitation : 8.84 %, Taxe foncière bâti : 17.02 %, Taxe foncière non bâti : 22.31 %.

Vote des BP 2019 commune et BP annexe

Monsieur Bernard GAY présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune par ligne et par chapitre et Monsieur le Maire demande le vote.

Le budget de fonctionnement 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 1 377 521.73 €.

Le budget d'investissement 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 623 289.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif communal 2019.

Vote du budget primitif annexe 2019 « Ancienne Ecole »

Monsieur Bernard GAY présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 budget annexe « Ancienne Ecole ».

Le budget de fonctionnement 2019 est équilibré en dépenses et recettes à 65 579.60 €

Le budget d'investissement 2019 est équilibré en dépenses et recettes à 145 053.05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget annexe « Ancienne Ecole » 2019.

Informations diverses

- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Texfrance pour un montant de 3 436.25 € TTC validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU DU 26 AVRIL 2019

Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une plateforme pour l'implantation d'un terrain multisports

Suite à la consultation en procédure adaptée, 6 entreprises ont présenté une offre. Après étude par la commission d'appel d'offres, celle-ci propose de retenir l'entreprise EMDE du Miroir, mieux disante pour un montant de 30 380,96 € HT.

Attribution du marché de création d'un terrain multisports

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT mieux disante pour un montant de 40 483,00 € HT, sous réserve de l'obtention des subventions demandées.

Attribution du marché de création d'une aire de jeux

M. le Maire présente les offres des entreprises conformément aux orientations exprimées par les différentes commissions consultatives. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise AMC DIFFUSION d'Augéa pour l'installation des jeux pour un montant de 25 184,00 € HT et l'entreprise EMDE pour le terrassement pour un montant de 5 609,20 € HT sous réserve de l'obtention de la DETR.

Sou des écoles – Subvention exceptionnelle

Le Sou des Écoles sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet pédagogique pour une classe découverte à Paris les 26 et 27 juin 2019 pour les élèves de CM1 et CM2 à l'école de COURLAOUX/CONDAMINE. 15 enfants sont concernés pour Courlaoux et 7 pour Condamine.

Le Conseil Municipal propose de verser au Sou des Écoles une subvention exceptionnelle de 30 € par élève pour les enfants de Courlaoux, sachant que le Maire de Condamine s'est engagé à verser la même participation pour ses élèves.

SIER - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable 2018

Il est à noter que le rendement du réseau est de 93,97 % sur notre commune. Pas d'augmentation du prix de l'eau et des abonnements en 2019.

Informations diverses

- Signature d'une convention avec M. PY pour l'utilisation de son chemin forestier pour se rendre à l'étang « En Bedey ».
- Affaire CARREL : M. le Maire fait part de la contestation de M. CARREL suite au refus de la construction d'une piscine hors sol sur une parcelle située en zone agricole.

COMPTE-RENDU DU 06 JUIN 2019

Rehaussement du columbarium : validation du devis de la Marbrerie Blettranoise pour un montant de 3 150,00 € TTC.

ALSH - Tarif pour mini séjour au camping de Louhans

Le Centre de Loisirs propose aux enfants un séjour au camping de Louhans, du 16 au 18 juillet 2019 inclus. Le Conseil Municipal fixe la participation des familles à 21,00 € par enfant pour le séjour et les activités annexes.

Subventions communales 2019 attribuées aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 : Club « La Joie de Vivre » : 300.00 €, Comité d'Animation : 450.00 €, Foyer Rural : 100.00 €, ACCA de Courlaoux : 100.00 €, Sou des Ecoles : 1 500.00 €, Association des Lieutenants de Louveterie du Jura : 80.00 €.

Informations diverses

- M. le Maire informe de deux procédures en cours. Une concernant la plateforme Chemin Etang J. Guyon : recours au Tribunal administratif et les suites réservées à ce dossier. Le second, dossier Carrel Chemin du Château d'Eau qui conteste le refus de ses déclarations de travaux sur une zone agricole.
- Pacte Fiscal et Financier de Solidarité ECLA : M. Gay fait le compte-rendu des réunions concernant le PFFS et les études en cours concernant l'actualisation du diagnostic budgétaire du territoire, le partage de la prospective financière d'ECLA et les outils du PFFS.

COMPTE-RENDU DU 19 JUILLET 2019

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Achat de terrain.

Dans le cadre de l'aménagement de l'étang en Bedey, il conviendrait d'acquérir une parcelle boisée d'environ 43 ares située sur les parties Est et Sud des berges de l'étang. Après accord avec le propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 800.00 €. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Participation Journée Découverte étang : fixée au dimanche 07 juillet 2019.

Avenant n°1 au marché de travaux pour la réalisation d'une plateforme pour implantation d'un terrain multisports

L'avenant au marché de travaux relatif à la réalisation d'une plateforme pour l'implantation d'un terrain multisports a fait l'objet de travaux supplémentaires demandés à l'entreprise EMDE pour un montant de 2 762.64 € TTC.

Informations diverses

- Bernard GAY fait le compte rendu du dernier conseil communautaire concernant l'organisation et le financement du bureau d'études voirie. Il intervient également sur la répartition du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC entre ECLA et les communes membres.
- Départ à la retraite de Philippe HUMBEY au 06/04/2019.
- Madame Claudine BOUVET fait le compte rendu du mini séjour des enfants du centre de loisirs à Louhans. Tous étaient satisfaits.

COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2019

Construction des vestiaires de Courlaoux – Plan de financement définitif

Le coût total de la construction s'élève à 281 932,76 €, le montant des subventions étant de 78 000 €, le solde s'élève à 205 932,94 € HT. Le reste à charge pour la Commune, fixé à 30% lors du transfert de compétence, s'élève à 61 779 €. En accord avec ECLA, le remboursement sera étalé sur 4 ans, avec une 1^{ère} échéance de 15 444,75 € en 2019.

SIVU La Châtelaine – Répartition de l'actif et du passif

La dissolution du SIVU La Châtelaine est intervenue le 13 septembre 2019 Pour Courlaoux, une somme de 3 403,11 € sera reversée au CCAS.

DECI - Installation d'un poteau incendie Chemin du Moulin de Nilly

Devant l'obligation, pour la Commune, d'assurer un dispositif de lutte contre l'incendie sur le secteur du Moulin de Nilly, le SIER a été sollicité pour l'implantation d'un poteau incendie. Le Conseil Municipal accepte le devis présenté pour un montant de 3 754,06 €.

Informations diverses

- Plateforme Chemin Etang Jean Guyon : M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion chez Me RÉMOND au sujet des travaux qui continuent sans autorisation sur ce secteur, malgré l'arrêté interruptif de travaux. Il était accompagné dans cette démarche par les riverains.
- Ecole : Mme TISSERAND indique que pour faire suite à l'intervention de parents et afin de diminuer les tensions entre certains élèves, il a été décidé de mettre en place des récréations séparées. Le résultat est satisfaisant. Une intervention d'une psychologue et d'une assistante sociale est prévue.
- Vidéoprotection : Les installations sont terminées au Groupe Scolaire et à la Mairie/Salle polyvalente. Le système donne entière satisfaction.

COMPTE-RENDU DU 06 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des présents, après correction apportée au point 1 SYDOM du Jura sur 35 déchetteries installées sur le secteur du Jura.

ECLA - Approbation du rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA. M. GAY présente le rapport établi par la CLECT, en date du 23 septembre 2019. Un rappel est fait sur le contexte, la composition et le rôle de la CLECT, l'évaluation des charges et recettes transférées, les méthodes (droit commun et dérogatoire) des allocations de compensation, les différents cas de révisions de ces dernières, les allocations de compensation des communes de Baume-les-Messieurs et de Lons-le-Saunier (reprise de la compétence Petite Enfance au 1^{er} juillet 2018). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation.

SIDEC – Adhésion au Service e-lum ® du SIDEC

M. le Maire présente le rapport du SIDEC sur l'éclairage public. Après adhésion à la charte « Eclairons juste de Jura », le SIDEC propose d'adhérer par convention au Service e-lum ®, pour la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant de respecter les engagements pris dans la charte « Eclairons juste le Jura ». Ce service comprend l'entretien préventif et curatif, ainsi que le suivi énergétique et environnemental des installations d'éclairage public. La Commune s'engage dans un processus d'optimisation de son éclairage public avec une réduction des impacts liés à la lumière artificielle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à ce service par convention.

ALSH – Règlement intérieur 2019-2020

Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire et extrascolaire doit être présenté au Conseil Municipal. Ce dernier approuve à l'unanimité le présent règlement.

Etang En Bedey – Projet d'aménagement

Après avis de la Commission communale de Gestion de l'Étang, M. le Maire et M. GANDELIN présentent au Conseil les différents projets d'aménagement. Il y a donc une nécessité de procéder à des travaux, sur la fin de l'année et début de l'année prochaine, pour le renforcement des berges, et de l'abattage des arbres sur la levée, après vidange de l'étang prévue le 08 novembre 2019.

Programme d'aménagement forestier – Coupes 2020

Suite à l'avis de la Commission communale Bois et Forêt, le Maire propose le report des coupes de l'exercice 2019 à l'automne 2020. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Indemnité de conseil allouée au Comptable pour l'année 2019

Comme chaque année, le Conseil doit délibérer sur l'indemnité de conseil allouée au Comptable Public. Pour l'année 2019, l'indemnité a été fixée à 208,22 €.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Enquête publique pour installation d'une centrale photovoltaïque au sol au centre d'enfouissement : M. le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie.
- Résidence Les Lilas : l'opération Résidence Les Lilas étant terminée, le budget annexe sera intégré au budget principal de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Compte-rendu de la réunion à Me RÉMOND au sujet de la plateforme chemin Étang J. Guyon : cette affaire sera audenciée prochainement.
- Finitions terrain multisports : 2 accès supplémentaires en dalles gravillonnées seront réalisés prochainement.
- Compte-rendu de la réunion à ECLA avec le Directeur départemental des Finances Publiques du Jura sur la présentation du nouveau réseau de proximité des finances publiques et de la réorganisation des services dans le département.

COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2019

Avis sur l'enquête publique : création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle D 639 appartenant au SYDOM

L'enquête publique sur le projet cité est terminée depuis le 11 décembre 2019. Le Conseil Municipal est donc invité à donner un avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'enquête publique par 13 voix pour et 2 abstentions.

Etude du parc téléphonique

Suite à des informations venant de divers opérateurs concernant la suppression des lignes téléphoniques analogiques au 1^{er} janvier 2020, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

Après renseignements pris, le réseau analogique ne sera pas supprimé au 1^{er} janvier 2020 mais pas avant 2023. Simplement en cas de panne, les délais de réparation sur ces lignes seront peut-être plus longs. La municipalité a décidé de lancer une étude téléphonique par internet sur l'ensemble des postes mairie, école et ALSH auprès des différents opérateurs.

Demande de labellisation de l'étang En Bedey en ENS auprès du Conseil Départemental

Bilan financier définitif sur la résidence des Lilas

Le bilan financier définitif est arrêté pour une dépense totale à 595 959 € auquel viendra s'ajouter la TVA à reverser pour un montant de 31 738 € déduction faite des subventions attribuées pour un montant de 334 379 €. Le budget annexe sera arrêté au 31/12/2019 et transféré au budget communal au 01/01/2020, l'opération étant terminée. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Suite à la vérification de la régie par la Trésorerie Principale, il convient de porter le cautionnement de 460 € à 760 € et d'actualiser l'indemnité de responsabilité du régisseur de 120 € à 140 € l'an compte tenu du montant des recettes encaissées. Un arrêté de Monsieur le Maire sera pris.
- Taille du verger : les Croqueurs de pommes proposent une séance de taille des arbres du verger le 21/12/2019 à 14h00. La population sera avisée dans les panneaux d'affichage.
- Attribution d'un logement communal à Madame CUILLEROT Aurélie.
- Sécurité : signalisation virage à l'intersection de la rue Champ Beaulieu et route de Nilly par le Département.